



A Tassec Investment Holdings ' Company

Procédures de sélection et d'évaluation de la politique E&S des partenaires entreprises bénéficiaires

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR13 Procédure de sélection et d'évaluation de la politique E&S des partenaires entreprises bénéficiaires

Date d'approbation	
Date d'entrée en vigueur	
Historique de révision	Première édition : Version A du 03 Juillet 2025
Remplacé/modifié	Version B : 21 Juillet 2025

Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1	Objet de la procédure	3
1.2	Périmètre d'application.....	3
2	Références normatives et réglementaires.....	3
2.1	Politique E&S de Scanning Systems.....	3
2.2	Sauvegardes Opérationnelles de la BAD	4
2.3	Législations nationales et normes internationales	4
3	Responsabilités.....	5
3.1	Direction ESG	5
3.2	Au niveau Filiale.....	5
3.3	Partenaire / Bénéficiaire	6
4	Processus de sélection et d'évaluation	6
4.1	Étape 1 : Pré-screening et exclusion	6
4.2	Étape 2 : Collecte des informations initiales	6
4.3	Étape 3 : Évaluation de la politique et des pratiques E&S.....	7
4.4	Étape 4 : Visite de vérification sur site.....	7
4.5	Étape 5 : Décision et contractualisation	7
4.6	Étape 6 : Suivi et supervision post-sélection.....	7
5	Outils et documents à utiliser	8
5.1	Questionnaire / grille d'évaluation E&S.....	8
5.2	Modèle de lettre d'engagement du partenaire	8
5.3	Fiche de validation et rapport d'évaluation.....	9
6	Modalités de révision et amélioration de la procédure	9
6.1	Périodicité de mise à jour.....	9
6.2	Retour d'expérience et amélioration continue.....	9
7	Annexe	10
7.1	Annexe 1 : Modèle de grille d'évaluation E&S des partenaires	11
7.2	Annexe 2 : Modèle de rapport de vérification E&S (visite terrain)	13
7.3	Annexe 3 : Modèle d'engagement du partenaire	15

1 Introduction

1.1 Objet de la procédure

Cette procédure a pour objectif de définir les étapes, critères et responsabilités relatifs à la sélection, à l'évaluation et au suivi des partenaires, prestataires, sous-traitants et entreprises bénéficiaires intervenant dans le cadre des projets de Scanning Systems.

Elle vise à garantir que tous les intervenants des projets de Scanning Systems respectent des standards élevés en matière environnementale et sociale, en conformité avec les politiques internes de Scanning Systems, les politiques de la BAD et La réglementation en vigueur.

Elle vise à :

- Évaluer la conformité des entreprises partenaires aux engagements et standards environnementaux et sociaux (E&S) applicables ;
- Prévenir et atténuer les risques E&S associés à leurs activités ;
- Renforcer la gestion des risques au niveau de la chaîne d'approvisionnement et des sous-traitants ;
- Favoriser l'amélioration continue des performances E&S des entreprises partenaires.

1.2 Périmètre d'application

Cette procédure s'applique à toutes les entités tierces engagées par Scanning Systems dans la mise en œuvre de ses projets, notamment :

1. Les entreprises locales bénéficiaires des activités du projet (fournisseurs de biens, de services ou d'infrastructures) ;
2. Les sous-traitants impliqués dans la construction, l'exploitation ou le démantèlement des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) ;
3. Les prestataires de services spécialisés (hygiène, sécurité, transport, gestion des déchets, etc.) ;
4. Les partenaires techniques et commerciaux impliqués dans les chaînes de valeur associées.

La procédure s'applique à toutes les phases du projet (préparation, exécution et exploitation) et doit être mise en œuvre avant la contractualisation avec tout nouveau partenaire, puis mise à jour dans le cadre du suivi E&S périodique des partenaires actifs.

2 Références normatives et réglementaires

2.1 Politique E&S de Scanning Systems

La présente procédure s'appuie sur la Politique Environnementale et Sociale de Scanning Systems, approuvée par le Conseil d'Administration le 30 avril 2024 et publiée le 31 mai 2024. Cette politique formalise les engagements de la Société en matière de durabilité, de prévention des impacts négatifs, de respect des droits humains, de santé et sécurité au travail, de gestion des risques environnementaux et sociaux, et de conformité aux exigences légales et contractuelles applicables.

Elle constitue le socle de référence interne pour l'évaluation des performances E&S des entreprises partenaires, qui doivent s'aligner sur les principes qu'elle énonce.

2.2 Sauvegardes Opérationnelles de la BAD

La procédure est également conforme au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD), notamment les sauvegardes suivantes :

1. SO1 – Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux : exige une analyse rigoureuse et proactive des risques E&S pour tous les projets et sous-projets, y compris ceux mis en œuvre par des partenaires ou bénéficiaires.
2. SO2 – Conditions d'emploi et de travail : impose le respect des normes fondamentales de l'OIT, la non-discrimination, la santé et sécurité au travail et la gestion équitable des conditions d'emploi.
3. SO4 – Santé, sûreté et sécurité des populations : vise à éviter les risques graves pour les communautés affectées, notamment en matière d'exposition à des dangers physiques, chimiques ou technologiques.
4. SO9 – Intermédiaires financiers : applicable aux entreprises partenaires bénéficiant de ressources ou d'opportunités dans le cadre du projet ; impose à Scanning Systems de s'assurer qu'elles mettent en œuvre des mesures proportionnées aux risques E&S associés à leurs activités.
5. SO10 – Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information : garantit la transparence et la consultation des populations concernées par les activités du projet, y compris celles menées par des partenaires externes.

2.3 Législations nationales et normes internationales

La procédure respecte par ailleurs les lois et règlements environnementaux et sociaux en vigueur dans les pays d'intervention de Scanning Systems (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, etc.) notamment en ce qui concerne :

- Le code de l'environnement,
- Le droit du travail,

- Les règles d'urbanisme, d'hygiène et de sécurité.

En cas de divergence entre les exigences nationales et internationales, la procédure appliquera systématiquement la norme la plus stricte.

3 Responsabilités

3.1 Direction ESG

La Direction ESG de Scanning Systems est responsable de la coordination générale de la procédure d'évaluation des partenaires. Elle assure :

- La supervision de la mise en œuvre de cette procédure dans toutes les unités concernées ;
- La validation finale des résultats d'évaluation des entreprises bénéficiaires avant leur engagement contractuel ;
- L'approbation ou le rejet des partenaires selon les conclusions des évaluations E&S ;
- La mise à jour périodique des outils d'évaluation (grilles, critères, guides) ;
- Le rapportage à la Direction Générale et aux bailleurs sur le niveau de conformité E&S des partenaires.

3.2 Au niveau Filiale

Le Chargé de HSE site et le CLO (Agent de liaison E&S) appuient la Direction ESG dans l'évaluation technique et opérationnelle des pratiques environnementales et de sécurité des partenaires. Ils sont chargés de :

- Réaliser ou appuyer les audits et visites d'évaluation sur site des partenaires ;
- Vérifier la présence et l'efficacité des dispositifs HSE internes chez les sous-traitants (plans de gestion, équipements de sécurité, procédures, etc.) ;
- Proposer des plans d'action correctifs en cas de non-conformité ou de risque critique ;
- Participer au suivi continu de la performance E&S des partenaires durant l'exécution du contrat.
- S'assurer que toute entreprise intervenant sur le site a été préalablement évaluée et validée ;
- Collecter et transmettre les données E&S des partenaires au siège (rapports mensuels, incidents, réclamations) ;
- Veiller à l'application effective des plans d'atténuation et engagements E&S des entreprises sur le terrain ;
- Assurer la sensibilisation et le contrôle régulier des partenaires sur site.

3.3 Partenaire / Bénéficiaire

Toute entreprise partenaire ou bénéficiaire sollicitée par Scanning Systems a l'obligation de :

- Fournir tous les documents et informations nécessaires à l'évaluation de sa politique et de ses pratiques E&S ;
- Se conformer aux exigences du SGES de Scanning Systems, aux SO de la BAD et à la réglementation nationale applicable ;
- Mettre en œuvre les actions correctives demandées dans les délais fixés ;
- Coopérer pleinement lors des audits, inspections et activités de suivi ;
- Signer un engagement formel de conformité E&S avant tout démarrage d'activité.

4 Processus de sélection et d'évaluation

4.1 Étape 1 : Pré-screening et exclusion

Avant toute contractualisation, un pré-screening est effectué afin de s'assurer que le partenaire ou sous-traitant envisagé ne figure pas sur la Liste d'exclusion environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement (cf. Annexe 2 du SGES).

Cette étape permet de :

- Filtrer les activités interdites par la BAD (ex. : commerce de produits interdits, travail forcé ou infantile, activités portant atteinte à la biodiversité critique) ;
- Vérifier les antécédents E&S de l'entreprise (amendes, violations graves, conflits passés) ;
- Évaluer la pertinence d'une collaboration sur le plan éthique et environnemental.

4.2 Étape 2 : Collecte des informations initiales

Une fois le partenaire jugé admissible, des informations techniques, administratives et E&S sont demandées à l'entreprise. Cela inclut notamment :

- La politique ou charte E&S (si disponible) ;
- Les autorisations environnementales ou attestations de conformité ;
- L'existence d'un responsable HSE ou d'un système de gestion interne ;
- Les plans ou procédures en santé, sécurité et environnement ;
- L'historique des incidents et mesures correctives mises en place.

Un formulaire standardisé de collecte d'informations peut être utilisé pour harmoniser les demandes.

4.3 Étape 3 : Évaluation de la politique et des pratiques E&S

Les documents collectés font l'objet d'une évaluation systématique par la Direction ESG selon une grille de notation (Annexe 1). Les critères d'analyse portent notamment sur :

- L'existence et le contenu d'une politique E&S ou équivalent ;
- La conformité réglementaire (licences, autorisations, etc.) ;
- Les mesures de prévention des risques (plan HSE, équipements, formations) ;
- Les mécanismes internes de gestion des incidents, des plaintes et du personnel ;
- La capacité organisationnelle à gérer les enjeux E&S liés au projet.

Un score global est attribué et permet de qualifier le niveau de conformité (satisfaisant, partiellement satisfaisant, non satisfaisant).

4.4 Étape 4 : Visite de vérification sur site

En cas de doute ou si le projet est classé à risque modéré ou élevé, une visite de vérification est organisée sur site par la Cellule HSE ou les Responsables E&S. Elle vise à :

- Confirmer l'existence effective des dispositifs déclarés ;
- Identifier les écarts éventuels entre documentation et réalité opérationnelle ;
- Observer les conditions de travail, de sécurité et de gestion environnementale ;
- Échanger directement avec les équipes de terrain du partenaire.

Un rapport de visite est ensuite produit avec des recommandations éventuelles.

4.5 Étape 5 : Décision et contractualisation

Selon les résultats de l'évaluation :

- Le partenaire est validé si tous les critères sont satisfaits ;
- Il est accepté sous conditions si des écarts mineurs sont relevés, avec un plan d'action correctif à mettre en œuvre avant ou pendant l'exécution ;
- Il est rejeté en cas de non-conformité majeure ou de refus de coopération.

En cas de validation, l'entreprise doit signer une lettre d'engagement E&S annexée au contrat, précisant ses obligations en matière de respect du SGES, des exigences de la BAD et de la réglementation locale.

4.6 Étape 6 : Suivi et supervision post-sélection

Une fois le contrat en cours :

- Le partenaire est intégré dans le système de suivi E&S de Scanning Systems ;
- Il doit soumettre des rapports périodiques (mensuels ou trimestriels selon le cas) sur les indicateurs HSE, les incidents, les actions entreprises ;
- Des audits de conformité peuvent être réalisés à tout moment ;
- Tout manquement grave ou récurrent peut conduire à des sanctions contractuelles (pénalités, suspension, résiliation).

Un registre de performance E&S des partenaires est maintenu et mis à jour régulièrement par la Direction ESG.

5 Outils et documents à utiliser

Pour garantir la transparence, l'harmonisation et la traçabilité du processus d'évaluation E&S des partenaires, plusieurs outils et modèles documentaires standardisés sont utilisés tout au long de la procédure.

5.1 Questionnaire / grille d'évaluation E&S

Il s'agit d'un outil central de diagnostic permettant de collecter et d'analyser les informations environnementales et sociales des entreprises candidates. Cette grille comprend des critères regroupés en plusieurs thématiques :

- Existence d'une politique E&S ou d'engagements formels ;
- Conformité réglementaire (licences, autorisations, inspections) ;
- Organisation interne (responsable HSE désigné, procédures E&S, équipements) ;
- Santé, sécurité au travail et gestion des risques ;
- Mécanismes de gestion des incidents, plaintes, conflits, etc. ;
- Performance passée (historique des incidents, non-conformités, audits antérieurs).

Elle est notée sur une échelle permettant de qualifier le niveau de risque (conforme, partiellement conforme, non conforme) Annexe 1.

5.2 Modèle de lettre d'engagement du partenaire

Une lettre d'engagement E&S (Annexe 3) est transmise à tout partenaire sélectionné. Par cette lettre, l'entreprise :

- Reconnaît avoir pris connaissance des exigences E&S de Scanning Systems et de la BAD ;
- S'engage à les respecter intégralement pendant toute la durée de sa mission ;

- Accepte d'être suivie et auditée par la Direction ESG et les représentants de la Banque;
- S'engage à remédier rapidement à toute non-conformité identifiée.

Ce document est signé avant le démarrage effectif des activités et annexé au contrat principal.

5.3 Fiche de validation et rapport d'évaluation

Après l'analyse documentaire ou la visite terrain, une fiche de validation est remplie par l'équipe ESG ou HSE. Elle comprend :

- Le résumé des informations collectées ;
- Les points forts et points faibles observés ;
- Le niveau de conformité constaté ;
- La recommandation finale (acceptation, acceptation conditionnelle, rejet).

Un rapport synthétique d'évaluation est également archivé, notamment pour les partenaires à risque élevé.

6 Modalités de révision et amélioration de la procédure

6.1 Périodicité de mise à jour

La présente procédure est un document évolutif et sera révisée au moins une fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de :

- Intégrer les retours d'expérience issus des missions de terrain, des évaluations précédentes ou des audits ;
- Répondre à de nouveaux besoins organisationnels ou à des changements de contexte réglementaire dans les pays d'intervention ;
- Adapter les outils d'évaluation aux nouveaux types de partenaires ou à l'élargissement du périmètre du SGES.

La Direction ESG est responsable de l'initiation, de la coordination et de la validation de ces mises à jour.

6.2 Retour d'expérience et amélioration continue

Afin de renforcer l'efficacité et la pertinence de la procédure, un système de retour d'expérience est mis en place. Il s'appuie sur :

- Les rapports d'audit internes et les missions de supervision ;
- Les évaluations post-contrat de la performance E&S des partenaires ;

- Les incidents ou cas de non-conformité récurrents ;
- Les observations du personnel de terrain (responsables site, chefs de projet, etc.).

7 Annexe

7.1 Annexe 1 : Modèle de grille d'évaluation E&S des partenaires

Thématique	Critères d'évaluation	Oui / Non / N/A	Commentaires / Observations
1. Gouvernance E&S	<p>L'entreprise dispose-t-elle d'une politique ou d'un engagement E&S formel ?</p> <p>Un responsable E&S / HSE est-il désigné ?</p> <p>Dispose-t-elle d'un manuel ou plan HSE ?</p>		
2. Conformité réglementaire	<p>Les autorisations environnementales sont-elles disponibles et valides ?</p> <p>L'entreprise a-t-elle fait l'objet de sanctions administratives pour non-conformité ?</p>		
3. Santé, sécurité et conditions de travail	<p>Existe-t-il un plan de prévention des accidents ?</p> <p>Les équipements de protection individuelle (EPI) sont-ils disponibles et utilisés ?</p> <p>Des formations HSE sont-elles organisées régulièrement ?</p>		
4. Environnement	<p>Y a-t-il un système de gestion des déchets ?</p> <p>Des mesures de réduction de la pollution (air, eau, sol) sont-elles en place ?</p>		
5. Gestion sociale et parties prenantes	<p>Un mécanisme de traitement des plaintes est-il en place ?</p> <p>L'entreprise a-t-elle déjà eu des conflits communautaires ?</p>		

Thématique	Critères d'évaluation	Oui / Non / N/A	Commentaires / Observations
6. Historique et engagement	Pratique-t-elle la non-discrimination dans le recrutement et les conditions de travail ? A-t-elle déjà mis en œuvre des mesures correctives ou été auditée ? Est-elle disposée à signer un engagement de conformité E&S ?		

Notation finale recommandée :

- Conforme
- Partiellement conforme (plan d'action requis)
- Non conforme

7.2 Annexe 2 : Modèle de rapport de vérification E&S (visite terrain)

Nom de l'entreprise visitée :.....

Site visité :.....

Date de la visite :.....

Équipe de vérification :.....

1. Objectifs de la mission

- Vérifier la conformité E&S des opérations sur site ;
- Observer les conditions de travail et les pratiques HSE ;
- Identifier les écarts éventuels par rapport aux documents fournis.

2. Constats généraux

- Activités en cours :
- Nombre d'employés observés :
- Présence d'un responsable HSE : Oui / Non

3. Observations spécifiques

Domaine	Observations positives	Écarts / risques identifiés	Photos ou preuves (si disponibles)
Santé et sécurité au travail			
Gestion des déchets			
Stockage produits dangereux			
Relations communautaires			
Traitement des plaintes			

4. Recommandations

- Mesures correctives à envisager :
- Délais de mise en œuvre proposés :

5. Conclusion de la mission

- Validation sans réserve
- Validation sous condition (plan d'action requis)
- Refus de validation

Signature(s) des vérificateurs :

Signature du représentant du partenaire :

7.3 Annexe 3 : Modèle d'engagement du partenaire

Lettre d'engagement environnemental et social

À l'attention de :

La Direction ESG – Scanning Systems

[Adresse / e-mail de contact]

Objet : Engagement de conformité environnementale et sociale

Nous, soussignés, [Nom de l'entreprise partenaire], représentés par [Nom du responsable légal], reconnaissons avoir pris connaissance des exigences environnementales et sociales énoncées dans le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de Scanning Systems, ainsi que des Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la Banque Africaine de Développement.

Nous nous engageons par la présente à :

- Respecter l'ensemble des exigences E&S applicables à notre activité dans le cadre du partenariat avec Scanning Systems ;
- Mettre en œuvre les mesures correctives qui pourraient être requises à la suite d'une évaluation ou visite ;
- Coopérer pleinement lors de toute vérification, supervision ou audit demandé par Scanning Systems ou ses partenaires financiers ;
- Informer sans délai la Direction ESG de tout incident E&S majeur, plainte ou conflit en lien avec nos opérations.

Fait à [lieu], le [date]

Pour [Nom de l'entreprise partenaire]

Signature et cachet :

Nom :

Fonction :